

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.88.45

26 février 1988

DOUANIERS ET LE COMMERCE

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>TCHECOSLOVAQUIE</u>
2. Organisme responsable: Direction de la normalisation et des mesures
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): Machines et tracteurs agricoles ou forestiers (NCCD 87.01, ex 87.02)
5. Intitulé: CSN 47 01 79 Machines et tracteurs agricoles ou forestiers. Prescriptions et méthodes d'essai concernant la protection contre le feu. Sécurité du travail.
6. Teneur: Cette norme s'applique aux machines et tracteurs agricoles ou forestiers munis de moteurs à combustion (ci-après dénommés machines), y compris les machines importées; elle fixe les prescriptions relatives à la protection contre le feu ainsi que le mode de détermination et d'évaluation de cette protection.
7. Objectif et justification: Sécurité du travail
8. Documents pertinents: Liste des normes nationales et sectorielles actuellement en vigueur en Tchécoslovaquie. Gazette de la Direction de la normalisation et des mesures.
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: 1er janvier 1989
10. Date limite pour la présentation des observations: 26 mai 1988
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [x] ou adresse d'un autre organisme: